

PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION ACTION RÉDUCTION

Pour accompagner les marchands IGA et IGA extra du Québec et du Nouveau-Brunswick à optimiser la gestion de leurs matières résiduelles, le Jour de la Terre présente la certification **Action Réduction**. Cette dernière, adaptée au contexte des magasins d'alimentation, a pour objectifs de mettre en relief les efforts des magasins sur la gestion des matières résiduelles et d'accompagner les magasins dans l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement québécois.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le magasin est évalué sur trois (3) critères :

1. **L'engagement.** S'engager à utiliser les outils disponibles pour améliorer sa performance et poursuivre les objectifs ciblés par le niveau atteint.
2. Le **taux de valorisation***. Il représente la part de matières détournées de l'enfouissement. Plus le taux de valorisation est élevé, moins de déchets sont envoyés à l'enfouissement. À titre de comparaison, le taux de valorisation potentiel déterminé lors de 11 caractérisations dans des magasins IGA et IGA extra est d'environ 92 %;
3. **Les voies de collecte** en place. Parmi les voies de collecte possibles en magasin, on y retrouve les suivantes: les matières compostables, les matières recyclables, les gras et os, les huiles usées de cuisson, les cartons, les pellicules plastiques, les dons alimentaires et les polystyrènes (styromousse).

** Le taux de valorisation est calculé par le Jour de la Terre à partir des données entrées dans le logiciel Metrio pour les six (6) ou douze (12) derniers mois. En effet, les informations sont fournies par le magasin sur la base d'une déclaration volontaire. Toutefois à des fins de contrôle, l'équipe – gestion des matières résiduelles du Jour de la Terre aura le droit de consulter sur demande les factures ayant servi à la certification du magasin.*

DOCUMENTATION ET FORMULAIRES

Les présents documents et formulaires sont disponibles sur demande, en écrivant un courriel à votre conseiller.ère. Une carte interactive recense également l'ensemble des magasins certifiés : <https://jourdelaterre.org/qc/tous-les-jours/programmes/gmr-fonds-eco-iga/#cartegmr>

- Présentation de la certification Action Réduction
- Annexe A – Documents à fournir pour soumettre une demande
- Annexe B – Fiche de renseignements du magasin
- Annexe C – Lettre d'engagement
- Annexe D – Lettre d'attestation - Dons alimentaires

DURÉE DE LA CERTIFICATION

La certification est valide deux (2) ans. Un renouvellement doit être effectué tous les deux (2) ans afin de maintenir la certification (sur la base des conditions indiquées dans le tableau des niveaux de certification).

CAS PARTICULIERS

- L'attestation est attribuée à un magasin et non à un ensemble de magasins, dans le cas où un même propriétaire possède plusieurs magasins.
- Dans le cas où un magasin change de propriétaire, ce dernier devra faire une nouvelle demande d'inscription, car la certification n'est pas transférable.
- Dans le cas où un magasin :
 - subit des travaux;
 - est relocalisé;
 - implante une nouvelle voie de collecte;
 - augmente fortement son taux de valorisation avant la date de renouvellement de l'attestation.

Celui-ci peut demander la mise à jour de sa certification six (6) mois après la fin de ses travaux ou sa relocalisation. Cette mise à jour entraînera le maintien de la certification pour les deux (2) années à venir.

- Les magasins du Nouveau-Brunswick, n'ayant pas accès aux collectes obligatoires comme au Québec (après vérifications de la part du Jour de la Terre), pourront recevoir une certification exceptionnelle de niveau **Je m'engage**.
- Si toutefois les niveaux de certification font l'objet d'une révision, les nouvelles conditions seront applicables aux inscriptions, renouvellements et mises à jour effectués a posteriori de cette révision.

NIVEAUX DE LA CERTIFICATION

Les cinq (5) niveaux de la certification sont détaillés dans le tableau de la page suivante.



NIVEAUX DE CERTIFICATIONS

COLLECTES OBLIGATOIRES (5)

Cartons, pellicules plastique, gras et os, huiles et dons alimentaires

COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES (2)

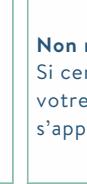
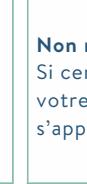
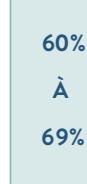
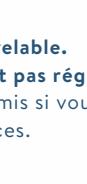
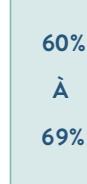
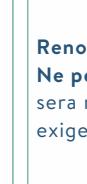
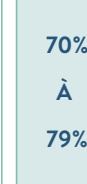
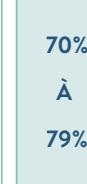
Matières compostables et matières recyclables

Notre équipe est à disposition pour vous accompagner dans votre gestion des matières résiduelles.

Vous avez des questions ?
Contactez-nous !



gmr@jourdelaterre.org
514 728-0116 poste 219

NIVEAUX	1 VOIE DE COLLECTE	2 VOIES DE COLLECTE	TAUX DE VALORISATION (TV*) SITUÉ ENTRE :				EXIGENCES
							
BRONZE							
							
ARGENT							
							
OR							
							
PLATINE							
							
DIAMANT							
						80% ET PLUS	

*Le taux de valorisation (TV) indique la **part des matières évitant l'enfouissement** : plus il est élevé, moins de déchets sont enfouis.

ANNEXE A - DOCUMENTS À FOURNIR

Étape 1 - Documents à compléter

Merci de remplir et joindre les documents suivants :

- Annexe B - Fiche de renseignements du magasin
- Annexe C - Lettre d'engagement
- Annexe D - Lettre d'attestation Dons alimentaires (seulement si vous n'êtes pas inscrit au PRS)

Étape 2 – Vos voies de collecte en magasin

- Prendre une photo de l'installation permettant la récupération les matières générées (ex. : *conteneur pour la collecte des matières organiques, presse à carton, bacs roulants, etc.*)

Les voies de collecte concernées sont : carton, pellicule de plastique, huile, gras et os, matière recyclable, matière organique et dons alimentaires.

- Vérifier que les données des six (6) derniers mois sont bien complétées dans le logiciel Metrio pour chacune des voies de collecte.

Étape 3 – Envoi de votre dossier

Lorsque que vous avez complétés toutes ces étapes, envoyez votre dossier par courriel à :

Jour de la Terre Canada

 Téléphone : (514) 728-0116, ext. 219

 Sans frais : 1 800 424-8758

 Courriel : gmr@jourdelaterre.org

Et après l'envoi ?

Dès la réception de votre dossier complet, l'équipe de gestion des matières résiduelles du Jour de la Terre analysera votre demande dans un délai d'un (1) mois. Si certains éléments doivent être précisés, un membre de l'équipe communiquera avec la personne-ressource indiquée dans votre fiche.

Réception de votre certification

À la suite de l'analyse de votre dossier, un niveau de certification vous sera attribué. Vous recevrez alors, par la poste :

- deux (2) lettres officielles
- un certificat officiel
- le guide du marchand.

Des outils de communication vous seront transmis pour mettre de l'avant la certification dans votre magasin.

ANNEXE B – FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU MAGASIN

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Numéro de magasin		
2. Nom du magasin		
3. Prénom et nom du propriétaire		
4. Adresse complète	Numéro d'immeuble Rue Ville Code postal	
5. Téléphone		
6. Avez-vous besoin de cadres ? Si oui, cochez les cases appropriées.		<input type="checkbox"/> CADRE DE CERTIFICAT <input type="checkbox"/> MOBILE DE PLANCHER
7. Personne-ressource responsable de la gestion des matières résiduelles	Nom, prénom Fonction Numéro poste téléphonique Adresse courriel	

VOIES DE COLLECTE

Précisez les voies de collecte actuellement en place et le récupérateur pour chacune d'entre elles.

Matières collectées		Fournisseurs et organismes
Carton	<input type="checkbox"/>	
Pellicule de plastique	<input type="checkbox"/>	
Huile	<input type="checkbox"/>	
Gras et os	<input type="checkbox"/>	
Matière recyclable	<input type="checkbox"/>	
Matière organique	<input type="checkbox"/>	
Dons alimentaires	<input type="checkbox"/>	
Déchets	<input type="checkbox"/>	

Si toutes les collectes ne sont pas réalisées dans votre établissement, expliquez pourquoi les voies de collecte manquantes n'ont pas été mises en place depuis la dernière inscription à la certification :

ANNEXE C – LETTRE D’ENGAGEMENT

La « Lettre d’engagement » est un document obligatoire pour votre participation au programme de certification **Action Réduction** par le Jour de la Terre. Cette lettre doit être signée par le propriétaire ou une personne faisant partie de l’équipe de direction.

ENGAGEMENTS

Par la présente, je, soussigné(e) _____ (prénom et nom) m’engage à respecter les exigences liées à mon niveau de certification ainsi qu’à améliorer les pratiques liées à la gestion des matières résiduelles dans mon établissement :

1. En implantant des nouvelles voies de collecte ;
2. En augmentant mon taux de valorisation ;
3. En nommant une personne-ressource qui sera définie comme telle auprès de ses collègues ; elle agira comme référence en ce qui a trait aux équipements, au tri, aux affichages, etc.;
4. En maintenant mes équipements à jour (bacs intérieurs et extérieurs, affichages);
5. En sensibilisant les employés à la bonne gestion des matières résiduelles produites;
6. En réalisant un suivi régulier auprès des membres de l’équipe;
7. En poursuivant l’utilisation mensuelle de Metrio comme outil de suivi pour la gestion des matières résiduelles. Il est maintenant exigé de saisir vos données avant le 12^e jour de chaque mois.

Enfin je m’engage à fournir des informations exactes, complètes et véridiques au Jour de la Terre dans le cadre de la certification **Action Réduction**.

Signature :

Date :

ANNEXE D – LETTRE D’ATTESTATION DONS ALIMENTAIRES

IDENTIFICATION DU MAGASIN

Numéro du magasin	
Personne-ressource responsable des dons alimentaires	

IDENTIFICATION DE L’ORGANISME

Nom de l’organisme	
Numéro de téléphone	
Adresse courriel	
Personne-ressource de l’organisme récepteur	

Par la présente, je confirme que le magasin nommé ci-dessus remet des dons alimentaires à notre organisme, et ce, depuis _____ (mois et année). Les dons proviennent des rayons suivants, aux fréquences indiquées* :

RAYONS	FRÉQUENCE DES DONS
<input type="radio"/> Ex. Boulangerie	Ex. 1 fois par semaine
<input type="radio"/> Boulangerie	
<input type="radio"/> Charcuterie / Fromagerie	
<input type="radio"/> Fruits et légumes	
<input type="radio"/> Viande	

RAYONS	FRÉQUENCE DES DONS
<input type="radio"/> Ex. Épicerie	Ex. 1 fois par année
<input type="radio"/> Épicerie	
<input type="radio"/> Prêt-à-manger	
<input type="radio"/> Poisson / Sushi	

*Veuillez noter que si la fréquence des ramassages de dons n'est pas indiquée, cette annexe n'est pas valide.

Signature :

Date :

Personne-ressource de l’organisme
